

Paris, le 2 novembre 2021

PASSE SANITAIRE : LES COMMERCE RENOUVELLENT LEUR ENGAGEMENT DANS LA LUTTE CONTRE L'ÉPIDÉMIE ET SOUTIENNENT UNE MESURE EQUILIBREE LORS DE LA DISCUSSION EN COMMISSION MIXTE PARITAIRE DU 2 NOVEMBRE 2021

Les organisations signataires* de ce communiqué représentent la grande majorité des commerces physiques de France, un secteur qui emploie 3,6 millions de personnes et contribue à hauteur de 10,4 % au PIB de notre pays.

Après deux années particulièrement difficiles économiquement pour le commerce physique et les gestionnaires de centres commerciaux, la période de fin d'année sera cruciale pour préserver la santé économique du secteur, le pouvoir d'achat des Français, et donc pour soutenir la croissance.

Elles renouvellent leur engagement fort dans la lutte contre la crise sanitaire, avec un protocole strict toujours en place dans les établissements de leurs adhérents (distanciation, port du masque, jauge...).

Les organisations du commerce se félicitent que le Sénat les ait retirées de la liste des établissements dont la fréquentation pouvait être soumise à la production d'un pass sanitaire lorsque la santé de la population n'est pas en péril afin de ne pas créer de confusions supplémentaires comme celles vécues l'été dernier.

Elles rappellent qu'aucune étude scientifique n'a mis en évidence l'existence d'un risque particulier de contamination dans les grands magasins et les centres commerciaux et qu'aucun cluster n'y a été identifié depuis le début de la crise sanitaire.

Elles demandent donc par conséquent que la commission mixte paritaire qui se réunit le 2 novembre, adopte des conclusions équilibrées, issues du texte adopté au Sénat à savoir : absence de pass dans une situation de circulation modérée du virus et imposition du pass en alternative à une fermeture en cas de situation extrême de flambée épidémique.

C'est dans cet esprit de responsabilité qui conjugue prise en compte des contraintes économiques et sanitaires que les organisations représentatives du commerce invitent les parlementaires à se prononcer.

*Liste des fédérations signataires :



Commerce de Détail Non Alimentaire, Conseil National des Centres Commerciaux, E-Visions, Fedalis, Fédération de l'Épicerie et du Commerce de Proximité, Fédération des Commerces spécialistes des Jouets et des Produits de l'Enfant, Fédération de l'Horlogerie, Fédération des Détaillants en Chaussures de France, Fédération des Enseignes de l'Habillement, Fédération des Enseignes de la Chaussure, Fédération des Entreprises Internationales de la Mécanique et de l'Electronique, Fédération des Magasins de Bricolage et de l'aménagement de la maison, Fédération du Commerce coopératif et Associé, Fédération du Commerce et de la Distribution, Fédération E-commerce et Vente à Distance, Fédération Française de l'Équipement du Foyer, Fédération Française de la Franchise, Fédération Française de la Parfumerie Sélective, Fédération Nationale de l'Habillement, Fédération Nationale de la Photographie, Fédération nationale des Distributeurs, Loueurs et Réparateurs de matériels de bâtiment, de travaux publics et de manutention, Fédération pour la Promotion du Commerce Spécialisé, Union de la Bijouterie Horlogerie, Jardineries et animaleries de France, Rassemblement des Opticiens de France, Syndicat de groupements et des enseignes de pharmacies d'officine, Union du Grand Commerce de Centre-Ville, Union Professionnelle des Entreprises du Commerce à Distance et Union Sport et Cycle, Fédération Française des Associations de Commerçants.

Contact presse

Corinne Chautemps - 06 21 01 69 97

****A propos du Conseil du Commerce de France***

Le Conseil du Commerce de France est une association qui regroupe une trentaine de fédérations professionnelles. Il représente le commerce dans toute sa diversité et rassemble aussi bien les commerces indépendants ou franchisés, que le commerce associé ou la grande distribution intégrée, de tous secteurs : équipement de la personne, équipement de la maison, alimentation... Il est l'expression de toutes les formes de distribution : commerces de proximité, centres commerciaux, e-commerce... Il représente 70% des emplois d'un secteur dans lequel travaillent 3,6 millions de personnes. Le CdCF est présidé depuis le 7 juin 2016 par William Koeberlé.

Conseil du Commerce de France

76-78 avenue des Champs Élysées – 75008 Paris - Tel : 01 40 15 03 30
www.cdcf.com – Twitter : @CdCFCommerce – Facebook : @conseilducommercedefrance
Le Conseil du Commerce de France est membre du Medef et d'EuroCommerce